Conditions générales 2019 l'Espace indigo

1. Généralités

- 1.1 Par le fait même de son inscription via le site internet et/ou de la signature du bon de commande, le client accepte les présentes conditions générales de vente. Celles-ci priment sur les conditions de vente du client.
- 1.2 Tiatéo invest sprl se réserve le droit de modifier à tout moment ces conditions générales. Néanmoins, Les contrats en cours restent soumis aux conditions applicables au moment où la vente a été conclue.
- 1.3 Nos agents ou représentant ne disposent pas d'un pouvoir de représentation.
- 1.4 L'Espace indigo est un lieu de thérapie ; le respect, confiance et confidentialité en sont les piliers

2 Facturation-paiement

- 2.1 les prix sont libellés en euro tva non comprise, toute augmentation de la tva ou toute taxe qui serait imposée entre le moment de l'accord et celui de la mise à disposition des locaux, est à charge du preneur.
- 2.2 Toutes nos factures sont payables au comptant, sauf mention contraire clairement stipulée sur la facture. Les conditions de paiement applicables sont libellées de manière suivante : (sauf accord écrit et signé des parties). Lors de la réservation d'un local pour une prestation ponctuelle, le paiement est effectué lors de la réservation via virement bancaire. La date de réservation restera bloquée 5 jours jusqu'à réception du paiement. Passé ce délais la demande sera annulée et la date libérée.
- 2.3 Le non-paiement des factures endéans le délai convenu est sanctionné par le paiement d'un intérêt de 3% par mois de retard et ce, sans mise en demeure préalable.
- 2.4 Tout montant qui n'aura pas été payé dans les 15 jours après l'envoi d'une sommation par lettre recommandée, sera majoré de plein droit d'une indemnité forfaitaire de défaut de paiement, égale à 15% du montant impayé de la facture (avec un minimum de 50€). En outre, tout les montants impayés produiront des intérêts au taux légal de 7% majoré de 2% à partir de la date de mise en demeure jusqu'au jour du paiement complet.
- 2.5 Toute réclamation relative à la facture doit nous parvenir par lettre recommandée dans les huit jours de la date de facturation et cette réclamation doit mentionner la date et le numéro de facture.
- 2.6 Conformément à l'article 6 de la loi du 2 août 2002, le client nous dédommagera de tous les frais de recouvrement, en ce compris les honoraires et frais d'avocats et des conseils techniques, que nous devrions encourir suite à un manquement de sa part à l'une des obligations mises à sa charge par les présentes conditions générales.

3 Modalité d'utilisation

- 3.1 Les lieux mis à disposition sont des cabinets pour l'activité professionnelle ainsi décrite : « Consultation de clients dans le cadre des compétences du Bénéficiaire ».
- 3.2 Le bénéficiaire s'engage à user la chose « en bon père de famille » et suivant la destination qui lui a été donné par cette convention.
- 3.3 Tiatéo invest sprl se réserve le droit d'annuler toutes collaborations et services sans préavis ni indemnités autres que celles inscrites sur le contrat
- S'il s'avère que le preneur ne respecte pas les lieux ou les autres prestataires
- Si son activité ne correspond pas à la description qu'il en a faite lors du contrat
- S'il apparait que la présence sur les lieux du preneur ou sa clientèle nuit aux occupants ou leurs clients.
- Si le preneur n'est pas en ordre de paiement.
- 3.4 Toute charge susceptible d'être subie par Le Bailleur en conséquence d'une contravention par Le Bénéficiaire sera imputée et répercutée sur ce dernier.
- 3.5 L'accès au bâtiment n'est autorisé que durant les heures de locations réservées par le bénéficiaire.

- 3.6 Sauf accord écrit, il est strictement interdit de « sous louer » les locaux.
- 3.7 Aucun changement de date, horaire, local ou permutation avec un autre bénéficiaire n'est autorisé sans accord écrit de Tiatéo invest.
- 3.8 Pour des raisons d'organisation ou disponibilité de matériel Tiatéo invest et le prestataire, d'un commun accord, peuvent décider de changer de local.

4 Services

- 4.1 Tiatéo invest, en accord avec le bénéficiaire, peut communiquer sur les activités de celui-ci (site internet, page réseaux sociaux, flyers...)
- 4.2 Tiatéo invest veillera à maintenir les lieux propre et libre d'accès durant les heures d'ouverture 7j/7 de 08h à 21h.
- 4.3 L'accès au bâtiment n'est autorisé que durant les heures de locations réservées.
- 4.4 L'espace indigo propose des cabinets de consultations équipés, une salle d'attente, des sanitaires, une salle de « repos » pour les prestataires.
- 4.5 Les différentes charges (eau, l'électricité,chauffage) sont comprise dans le prix
- 4.6 L'accès au réseau WIFI est gratuit.

5 Assurances et responsabilités

- 5.1 Pendant toute la durée de l'occupation, le bénéficiaire fera assurer sa responsabilité civile professionnelle.
- 5.2 La couverture de Tiatéo invest ne concerne que le bâtiment et non les personnes. Le bailleur ne peut aucunement être tenu responsable d'accident (chute, blessure,...) qui pourrait arriver au bénéficiaire ni même à ses clients/patients qui utilisent les lieux.
- 5.3 Le bénéficiaire engage sa responsabilité sur les dégâts occasionnés par ses clients/patients et en assumera les réparations éventuelles.
- 5.4 Le bénéficiaire veillera à ce que les lieux (privés et commun) restent dans un état de propreté et d'accueil impeccable.
- 5.5 Attention aux vols, veillez à toujours vérifier à qui vous ouvrez et qui est dans le bâtiment de même que de toujours s'assurer qu'il n'y a plus personne dans le bâtiment si vous le quitter en dernier. Le bailleur ne peut être tenu responsable en cas de vol et ou dégradation.
- 5.6 D'aucune manière, le propriétaire et prestataire de services (tiatéo invest sprl) ne peuvent être tenu responsable d'éventuels litiges qui pourraient survenir entre un client et le bénéficiaire.

6 compétences

6.1 Tout Litige directement ou indirectement relatif à nos relations contractuelles avec l'acheteur est de la compétence exclusive des cours et tribunaux de notre siège social